



**DIRECTION DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE**

**« LES RENCONTRES DE LA MAI »
- MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE -**

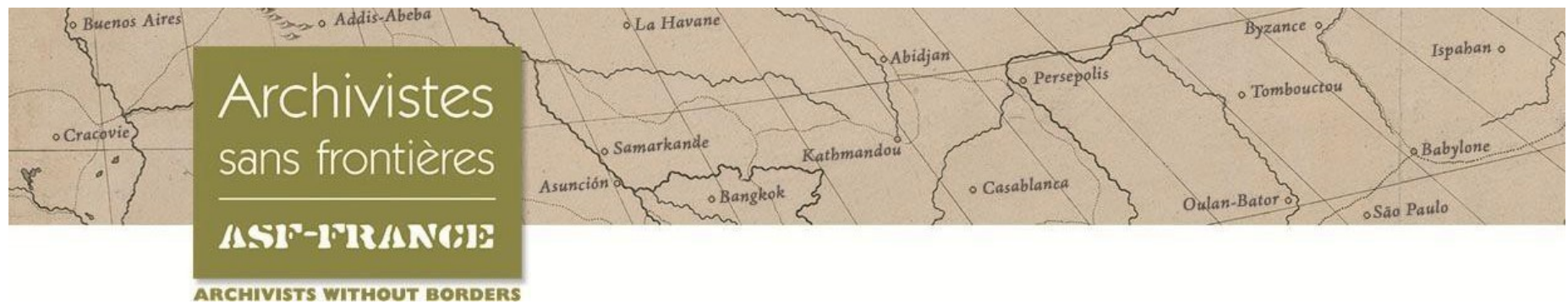
**« La volonté de savoir : Soutenir la conservation des
archives et la recherche des origines »**

**ARCHIVISTES SANS FRONTIERES
« sauveurs de mémoire, passeurs d'histoire »**

**Cécile Lombard, chef de projets Ethiopie
Véronique Parmentier, chef de projets Haïti et Sénégal**

Paris, 7 décembre 2021





1. *Archivistes Sans Frontières (ASF)* : origines, valeurs et objectifs

1. *ASF-France* : zones et champs d'intervention pour aider à reconnaître le patrimoine archivistique en danger

- Les expertises d'ASF par l'exemple
- Zoom sur les actions en Ethiopie et Haïti

« Qui perd ses origines, perd son identité »

3. *Projets 2022* : « Adoption internationale » en Ethiopie et au Sénégal





1998

Archivistes sans frontières - International

- Création par des archivistes catalans
- Statuts internationaux
- Diffuser les valeurs des archives :
 - *Reconnaissance des droits collectifs et individuels,*
 - *Conscience de l'intérêt de la conservation et de l'utilisation des archives ,*
 - *Garantir les droits de l'homme partout dans le monde*

Autres sections : Espagne, Brésil, Chili, Colombie, Pérou, Bolivie, Argentine, Équateur

2005

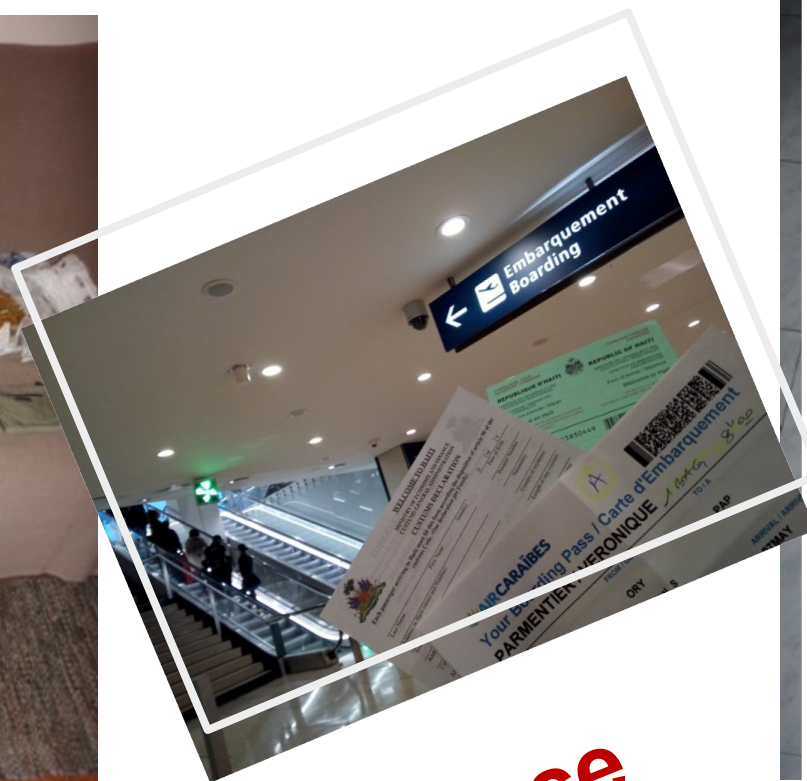
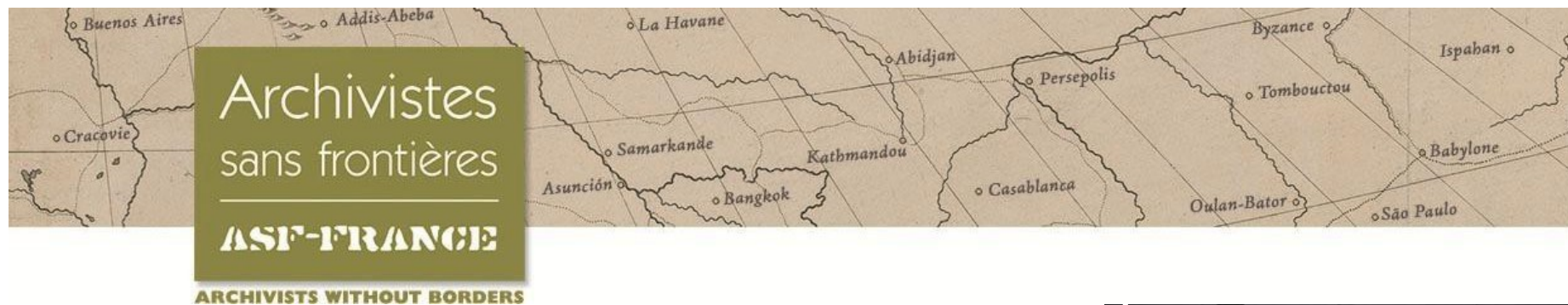
Archivistes sans Frontières - section France

- Membre d'Archivistes sans frontières – International
- Statuts dans le respect de ceux d'ASF-International
- Création sous forme d'association type loi de 1901
- Regroupe plusieurs dizaine d'archivistes français qui acceptent tous de partir partout dans le monde, là où des archives en français sont en péril, bénévolement et sur leur congés
- Travail en collaboration avec le SIAF, l'ICA, l'AAF, l'ENC, l'Université de St Quentin en Yvelines (Master archives)

2021

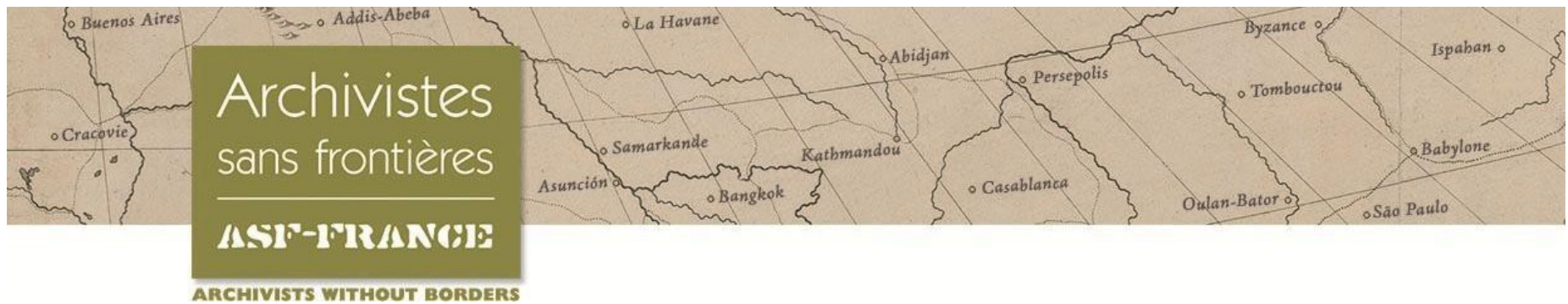
Christine Martinez, présidente d'ASF-France élue à la présidence d'ASF-I





ASF-France





- Répondre aux besoins d'intervention dans les pays francophones ;
- Réaliser un état des lieux / audit et un récolement du patrimoine documentaire à préserver ;
- Aider à la conservation des archives en danger de disparition (ou de dommages irréversibles) par l'envoi sur le terrain d'experts archivistes ;
- Aider à la mise en place d'un vrai programme d'archivage y compris par le biais d'actions de formation ;
- Faire prendre conscience à la société de l'intérêt de la conservation et de l'utilisation des archives pour garantir le respect de ses droits.

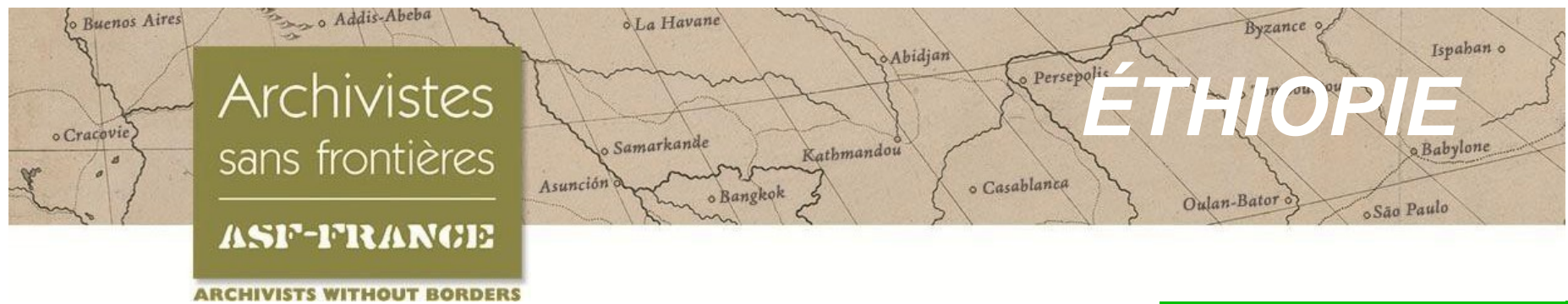




**Zones
d'intervention**
Une expertise sans limite

**Aider à reconnaître
le patrimoine
archivistique en
danger**





Cécile LOMBARD
Chef de projets

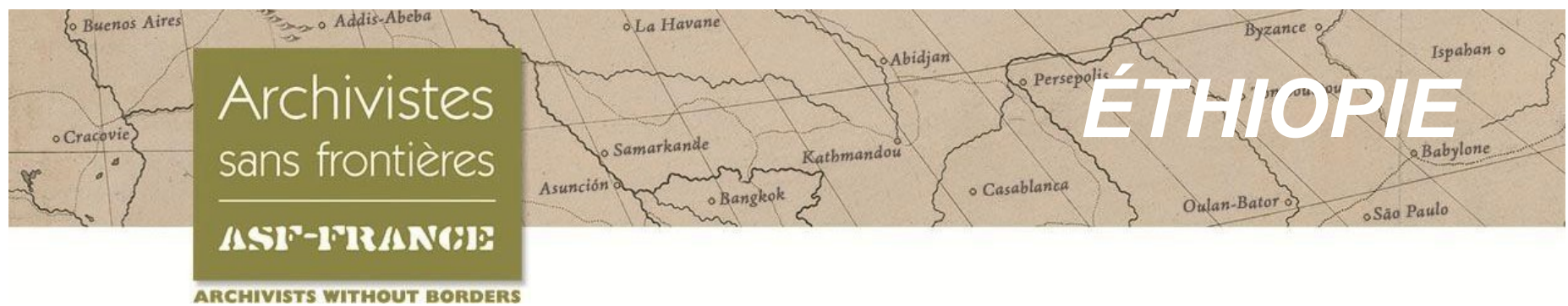


ASF en Ethiopie

Un projet devenu chantier depuis 2006 :

***Les archives de l'ancienne Compagnie du chemin de fer
franco-éthiopien reliant depuis 1917 Djibouti à Addis-Abeba***





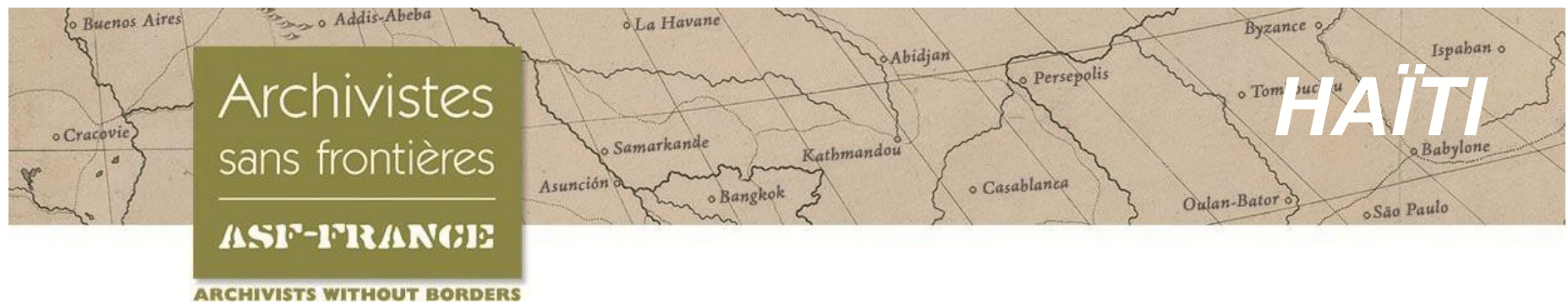
Alerte en **2006** : constat d'une situation de détérioration très importante.

En **2007**, ASF a décidé d'envoyer une mission d'archivistes avec deux objectifs :

- Faire un relevé des lieux de conservation, des états de dégradation ;
- Commencer à traiter les archives les plus menacées.

En **2010**, il y aura une 2^e mission.





Véronique PARMENTIER

Chef de projets

ASF en Haïti



Un projet devenu chantier(S) depuis 2010





Dés**espoir** d'une catastrophe,
Renaissance d'un patrimoine

Haïti

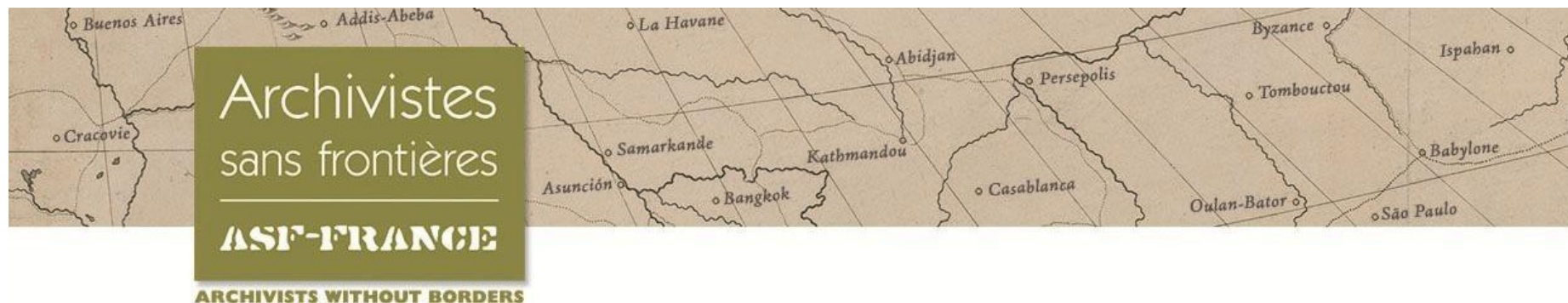




« Qui perd ses origines perd son identité »

Salvador Espriu





Ethiopie



Mission 2021
Reportée à
une date inconnue

Les projets
2022

Les archives
de l'adoption
internationale

Sénégal



Mission 2021
Reportée en
janvier 2022



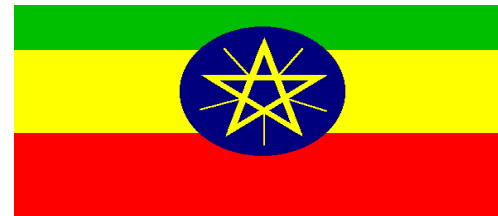


Convention des droits de l'enfant de l'ONU (1989)



Ratifiée par tous les pays du monde (sauf deux), la Convention est un document unique qui reprend tous les droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) relatifs à l'enfant.

Elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et est entrée en vigueur en septembre 1990.



Ethiopie

- Ratification de la convention des droits de l'enfant de l'ONU en **1991**
- Interdiction depuis janvier **2018** pour les étrangers d'adopter des enfants éthiopiens
- Dossier porté par le Ministère des Femmes, des Enfants et de la Jeunesse
- Partenaires : Ministère des Affaires étrangères et Ambassade de France (financeur)





Convention de La Haye (1993)



Sénégal

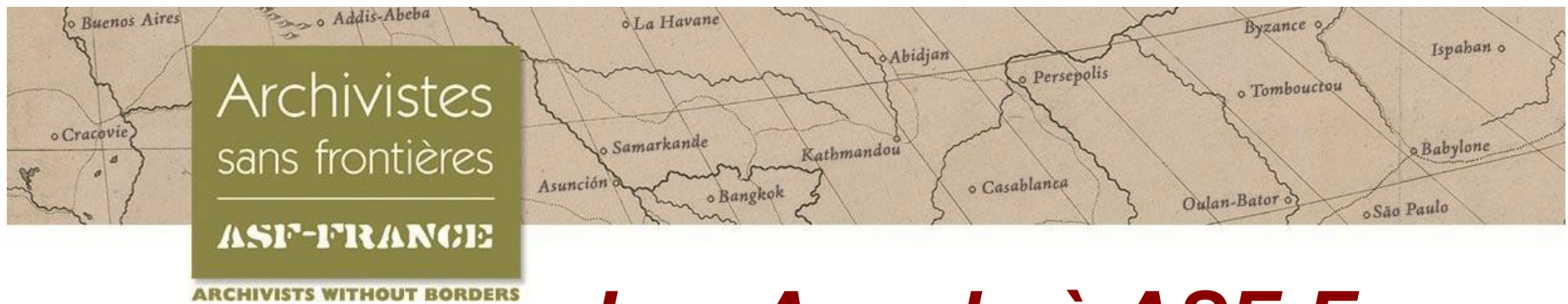


**Obligation de désigner dans chaque État une
Autorité centrale compétente en matière
d'adoption internationale, chargée :**

- de veiller à la conservation des informations qu'elle détient sur les origines de l'enfant adopté ;
- d'assurer l'accès de celui-ci ou de ses représentants à ces informations.

- Convention ratifiée en 2011
- **Autorité centrale compétente** désignée en 2018 : Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale (DESPS, ministère de la Justice)
- Partenaires : Ministère des Affaires étrangères, Ambassade de France (financeur) et ASF-Sénégal





Les Appels à ASF-France

ASF-France est connu en Éthiopie au travers de la mission sur les archives de la Compagnie des chemins de fer Djibouto-éthiopien.

Echanges entre les divers services de coopération d'action culturelle en Afrique.



Ethiopie



Sénégal

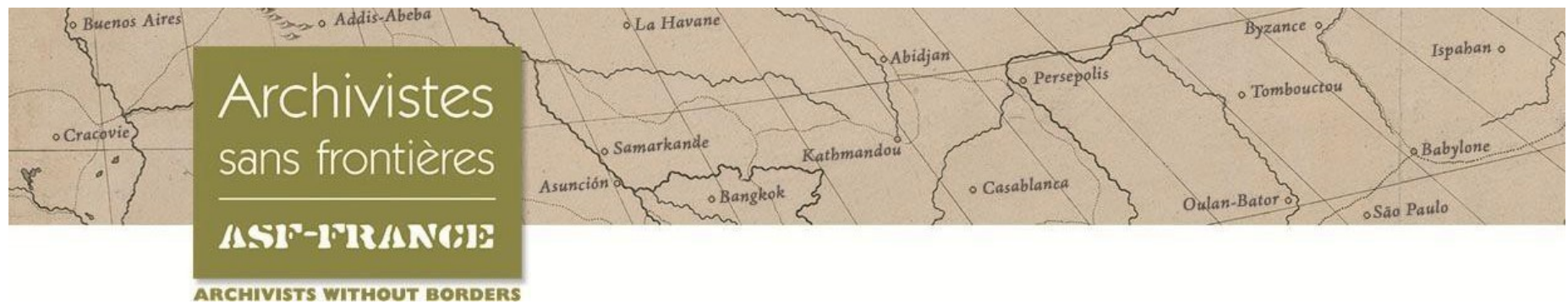
- Convention tripartite (ASF / Ambassade de France / Ministère des femmes, des enfants et de la jeunesse signée en **septembre 2020**

- Convention bilatérale avec l'Ambassade de France (*report des crédits 2020 suite aux conditions sanitaires et sécuritaires dégradées empêchant le démarrage de la mission*)

- Convention tripartite (ASF / Ambassade de France / Ministère sénégalais de la Justice, direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale signée en **septembre 2021**

- État des lieux programmé en novembre 2021 reporté en janvier 2022 suite à un problème administratif





Ethiopie

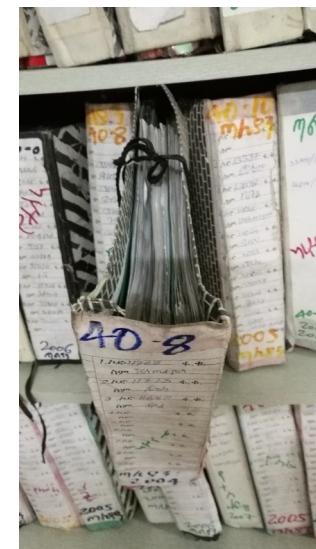
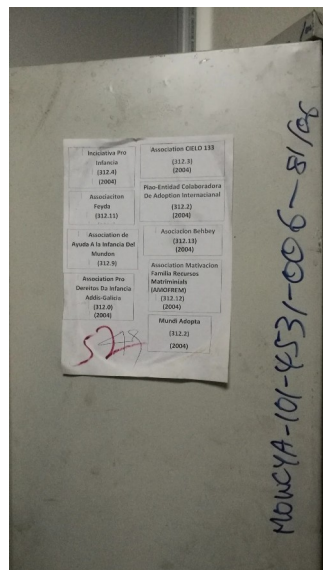
États des lieux

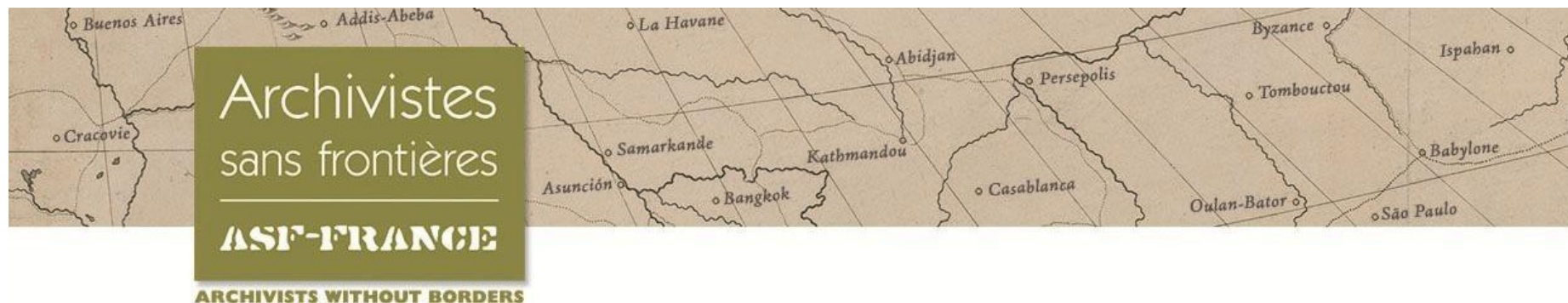
(réalisés par Éloi Ficquet (EHESS) en février et octobre 2021)





Ethiopie





Premiers constats, accompagnements et objectifs

Conditions de conservation

- Éparpillement des fonds (containers maritimes et salles)
→ *gestion des transferts pour centraliser en un lieu unique*
- Amélioration des conditions de conservation
→ *aménagement des locaux avec du mobilier adapté (proscrire des rayonnages en bois, éviter les canalisations...), retrait des attaches métalliques*
- Optimisation de l'espace de stockage
→ *dissocier unité de conservation et unité de cotation*

État du classement

Plusieurs fonds existent avec des systèmes de cotation différentes. Les dossiers sont en vrac. Leurs cotations indiquent :

- Année
- Pays
- Organisme
- Codes et indications de noms (de naissance des enfants ?)

et

- Pays
- Collection (en amharique : መዝገብ ቁጥር ou መ.ቁ) 1 ou 2
- Numéro de dossier (en amharique : ፋይል ቁጥር ou ተ.ቁ pour ተራ ቁጥር)

Ordonnée par pays, mais désordonnée par collection et dossier, chaque boîte peut contenir plusieurs dossiers individuels.

Formations

- Accompagner les agents à la pratique de classement afin de faciliter l'accès aux dossiers
- Monter un réseau professionnel de partenaires
- Aider à l'intégration de réseaux existants

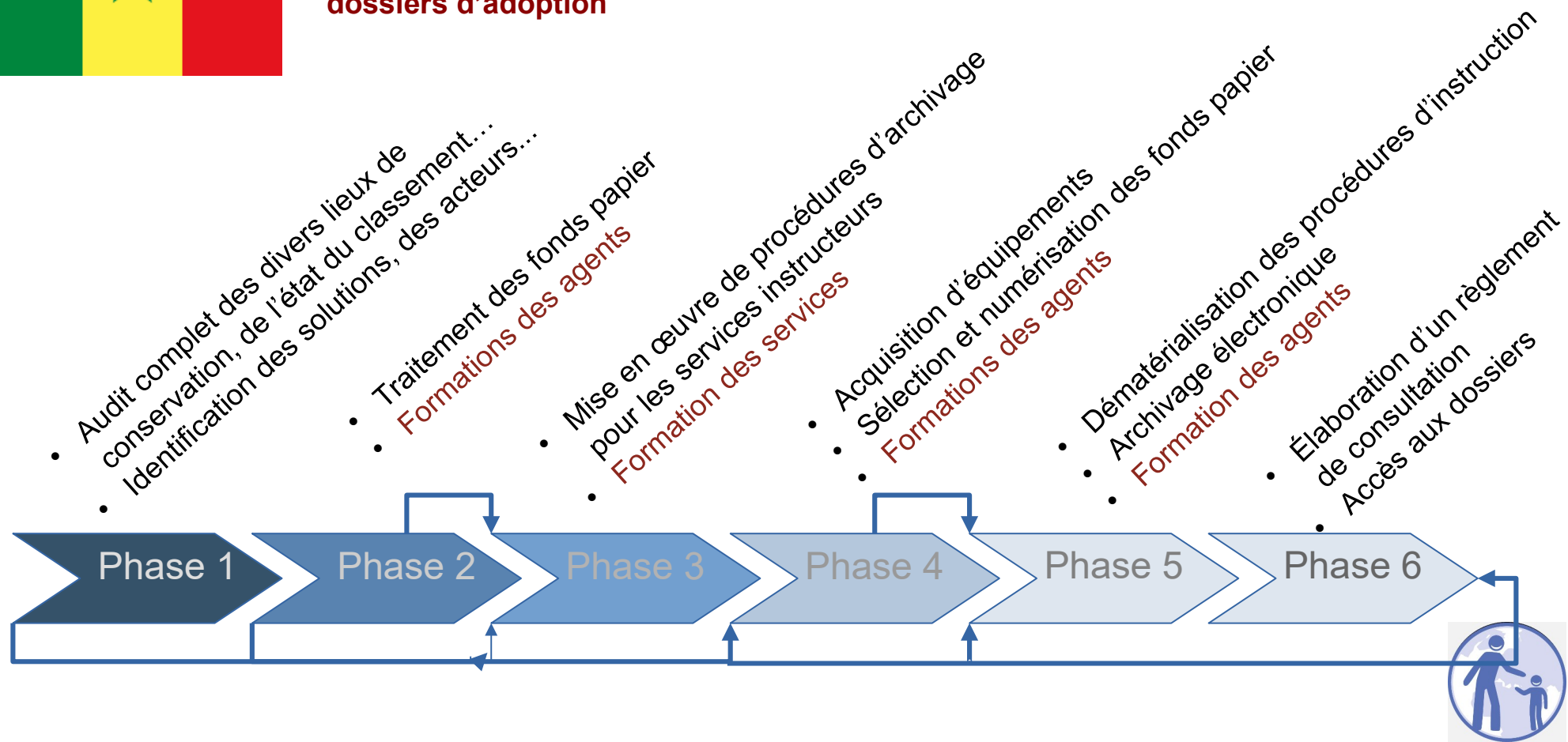




Objectifs



→ Faciliter et garantir l'accès des adoptés à leur dossier en créant un système efficace d'archivage offrant les meilleures conditions pour permettre l'accès aux dossiers d'adoption





Suivre AsF

<http://www.archivistessansfrontieres.fr>



<https://www.facebook.com/ArchivistesSFrontieres>

https://twitter.com/ASF_archives

